

TARIFS NURSERIE DE MONT-NOBLE & SAINT-MARTIN

Cotisation annuelle par famille **CHF 50.-**

Fréquentation :

45% jusqu'à 3 heures
50% de 3h à 5h
75% de 5h à 7h
100% dès 7h

Pour les enfants de moins de 18 mois, les repas, déjeuner, goûter, collation et biberon sont fournis par les parents.

N° classe	Revenu net imposable <i>Selon chiffre 2600 du PV taxation</i>	Taux de fréquentation			
		100%	75%	50%	45%
1	0 à 30 000	13.50	10.40	7.25	6.65
2	30 001 à 40 000	17.05	13.05	9.00	8.20
3	40 001 à 50 000	22.75	17.35	11.90	10.80
4	50 001 à 60 000	27.95	21.25	14.50	13.15
5	60 001 à 70 000	33.35	25.25	17.20	15.55
6	70 001 à 80 000	38.95	28.55	20.00	18.10
7	80 001 à 90 000	44.75	33.80	22.90	20.70
8	90 001 à 100 000	50.70	38.25	25.90	23.40
9	Dès 100 000	56.55	42.65	28.85	26.00

Les enfants domiciliés hors commune se verront appliquer au minimum **le tarif « 6 »**

Les enfants domiciliés sur les communes au bénéfice d'une convention se verront appliquer le tarif selon revenus.

Absence excusée = le **50 %** du tarif de garde, sans les repas (place réservée)
Absence non excusée = repas et heure de garde facturée à tarif plein

Rabais de :

- **5%** pour le 2^{ème} enfant placé de la même famille
- **10 %** pour le troisième enfant placé
- **15%** dès le quatrième enfant placé

Rabais consenti sur les heures de fréquentation